



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

Convocation : 1 septembre 2021

<u>Membres en exercice</u> :	11
<u>Membres présents</u> :	9
<u>Membres absents</u> :	2

Affichage : 1 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, Le sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, MM. Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD adjoints au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC, MM. Charles GAUTIER, Olivier CASSEGRAIN et Franck LEVEAU, Mme Véronique LEFEUVRE, MM. Mathias LAURE et Xavier SAMAIN,

Absents excusés : Mme Patricia LE MAITRE et M. Franck LEVEAU

Après approbation du procès-verbal de la réunion précédente, Monsieur le maire ouvre la séance.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Isabelle MIFKOVIC.

AVENANT N°3 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN (CCVT) THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES (25/2021)

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Vu la délibération n°2019/38 du 26/11/2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Compte tenu de la volonté des communes de Chambors, Reilly et Serans d'adhérer au groupement de commandes,

Vu la délibération n°20210629_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans ; et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.,

ACCEPTE l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans à la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (26/2021)

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,
- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

TRAVAUX DE L'EGLISE ST LUCIEN MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE (27/2021)

Dans le cadre du projet de rénovation de l'Eglise Saint Lucien,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2020 relative à la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO,

Vu la consultation lancée le 8 juillet 2021 pour la mission de contrôle technique selon une procédure adaptée sans possibilité de négociation dans le respect des dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du code de la commande publique,

Considérant les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par l'ADTO-SAO présenté par M. Rémy RICHARD, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de retenir l'offre de APAVE pour un montant de 8280€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le rapport valant décision d'attribution et toutes les pièces des marchés s'y afférant

TRAVAUX DE L'EGLISE ST LUCIEN MISSION DE CONTROLE DE LA SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (28/2021)

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2020 relative à la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO,

Vu la consultation lancée le 8 juillet 2021 pour la mission de CSPS selon une procédure adaptée sans possibilité de négociation dans le respect des dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du code de la commande publique,

Considérant les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par l'ADTO-SAO présenté par M. Rémy RICHARD, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de retenir l'offre de ACI pour un montant de 6330€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le rapport valant décision d'attribution et toutes les pièces des marchés s'y afférant

ETUDE DE SECURISATION DE LA RUE SAVARY (29/2021)

M. le Maire présente les propositions d'aménagement de la société EVIA en vue d'un projet de sécurisation de la rue Savary.

Vu l'importance des aménagements à prévoir pour améliorer d'une part la sécurité des piétons empruntant cette rue et d'autre part favoriser le ralentissement des véhicules circulant sur la route départementale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de lancer un projet de sécurisation de la Rue Savary, RD923,

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer avec une maîtrise d'œuvre le dossier de sécurisation.

MISE EN ROUTE DE LA VIDEOPROTECTION.

M. Le Maire informe que le système de vidéo protection installé sur la commune est opérationnel depuis le 27 juillet 2021, en rappelant que l'utilisation des enregistrements est strictement réglementé. En outre, la consultation des images ne peut se faire que par un service assermenté de gendarmerie ou de police sous réquisition de la justice.

REMBOURSEMENT DE CAUTION LOGEMENT 3 RUE DE L'EGLISE M. TROADEC ET Mme MERELLE (30/2021)

M. TROADEC et Mme MERELLE ont quitté le logement du 3 rue de l'église le 31 août 2021.

Compte-tenu de l'état des lieux de sortie du logement,
Compte-tenu de la caution versée en début de bail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**, conformément à l'article de la loi du 6 juillet 1989, de rembourser la caution, déduction faite des dettes locatives, notamment celles prévues par le décret du 26 Août 1987 ;

CHARGE, M. Le Maire de signer les documents s'y rapportant.

PROJET D'ETABLISSEMENT D'UN LOCAL DE STOCKAGE DE MATERIEL COMMUNAL (31/2021)

M. Le Maire présente le projet de constitution d'un dépôt de stockage destiné à regrouper l'ensemble du matériel de la commune actuellement stocké au 12 rue de l'Eglise, 1 place Mifkovic et 5 rue de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager toute démarche de recherche d'un local central au sein de la commune.

SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 20H

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Le conseil Municipal sollicite l'avis du comité technique afin de régulariser la suppression d'emploi d'adjoint administratif à 20H.

SPECTACLE DU THEATRE AL DENTE.

La compagnie de Théâtre Al Dente propose un nouveau spectacle, soutenu par le conseil départemental et par la communauté de commune du Vexin-Thelle et propose de jouer son spectacle au sein de la Maison du Village.

Vu l'importance de reprendre des activités culturelles au sein de la commune et l'offre raisonnable présentée par la compagnie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de programmer une représentation dans le respect des mesures sanitaires, avant la fin de l'année 2021,

Confie à M. Xavier SAMAIN l'organisation de l'événement,

FETE DE NOËL.

Le Conseil municipal propose l'organisation de la fête de Noël le 12 décembre 2021 avec une sortie au cinéma de Méru suivie d'un goûter et de la distribution des cadeaux pour les enfants de la commune.

Cette manifestation sera organisée selon les prescriptions sanitaires en vigueur à cette date. Le Conseil Municipal tiendra informé les habitants des règles à appliquer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Dans le cadre des économies d'énergie, le conseil municipal envisage le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des lampes LED, ainsi que l'installation d'une programmation électrique au sein de la Maison du Village
- La commune a accueilli un jeune pour un Pass Permis Citoyen du 23 août au 4 septembre 2021.
- Les travaux de toiture prévus au 1 rue de l'Eglise ont été retardés
- De nouveaux portillons ont été installés au 4 bis rue de l'Eglise, et les terrasses sont terminées, à la satisfaction des locataires.
- M. SAMAIN a énuméré les prochains événements organisés par l'association LPA (loisirs patrimoine amitié) et l'idée de mettre en place une gazette trimestrielle d'information à destination des Loconvillois

La séance est levée à 21h30 ,

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 7 SEPTEMBRE 2021 ET ONT SIGNE, LES MEMBRES PRESENTS.

La Secrétaire,
Mme Isabelle MIFKOVIC.



Le Maire,
Serge STEINMAYER.



